



---

**AVIS PUBLIC**  
**PROJET DE RÈGLEMENT #277-26-002 ÉDICTANT LE**  
**CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS-ES**  
**MUNICIPAUX ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 277-22-002**

---

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Nathalie Cliche, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu à l'effet :

**QUE** le conseil municipal a présenté et déposé, le 11 mars 2026, le projet de règlement #277-26-002 édictant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus-es municipaux et remplaçant le Règlement #277-22-002 ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus-es de celle-ci;

**QUE** l'adoption du Règlement #277-26-002 édictant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus-es municipaux et remplaçant le Règlement #277-22-002 sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 8 avril 2026 à 19 h 30, à la salle de l'Institut canadien, située au 16, rue Saint-Pierre, Saint-Charles-sur-Richelieu;

**QUE** ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 405, chemin des Patriotes à Saint-Charles-sur-Richelieu, durant les heures d'ouverture ou sur le site Internet au [www.saint-charles-sur-richelieu.ca](http://www.saint-charles-sur-richelieu.ca).

Donné à Saint-Charles-sur-Richelieu, ce 16 mars 2026.

*Nathalie Cliche*

Nathalie Cliche, greffière-trésorière